

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2018-168 du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 décembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, Ph. DERUY, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, B. CAILLE, J. N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX.

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme V. HERMANT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

**Objet: Travaux Voiries Communautaires Rue de la République et ZA Vallée du Bois - Subvention Département du Pas-de-Calais.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le programme de travaux réalisé sur la voirie communautaire de la Rue de la République et des voiries de desserte de la zone d'activités de la Vallée du Bois.

Monsieur le Président rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été adressé aux services de la Voirie Départementale au titre des opérations de maintenance apportées à la voirie départementale en Milieu Urbain.

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais attribuant à l'intercommunalité du Sud Artois une subvention de 42 525,00 sur cette opération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer favorablement sur cette subvention pour pouvoir en faire recette.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'approuver la subvention attribuée par le conseil départemental du Pas-de-Calais au titre de la Maintenance de la voirie départementale de la Rue de la République en Milieu Urbain ;
- d'approuver le montant de la subvention attribuée par le conseil départemental du Pas-de-Calais pour une somme de 42 525,00 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à faire recette de cette somme dans le cadre de l'opération d'aménagement et de confortement de la rue de la République et des voiries de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois ;
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

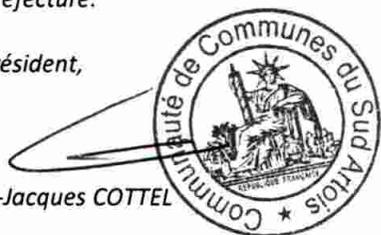
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 17 décembre 2018 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



**2018-168 du 17/12/2018**

Tr. Rue de la République  
Accompagné de l'opération V&A - 2018

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2018